

Bonjour,

Voici les éléments demandés

1/ Ressource en eau

Les origines de l'eau prélevée proviennent des alimentations suivantes, dans le respect des règles établies dans l'arrêté préfectoral : Retenue collinaire Arnouillaz Valmorel du 12/07/2007.

En complément de deux contrats avec EDF, pour des prélèvements dans les ruisseaux du Morel et de L'Eau Rousse.

<u>Droits prélèvements d'eau</u>				
Prise d'eau ou captage	Période	Débit maximum en l/s	Volume maximum en M3	débit réservé en l/s
Captage Grande Combe	Novembre à Mars	1.6 L/s	15000 M3	0.5 L/s
Captage Riondet Haut	toute l'année	5 L/s	86000 M3	1.3 L/s
Captage Teppes	Novembre a Mars	5 L/s	50000 M3	1.3 L/s
Prise d'eau EDF Morel	du 1 Octobre au 15 Avril	60 L/s	170000 M3	EDF
Prise d'eau EDF Eau Rousse	Du 15 Octobre au 15 Avril	110 L/s	350000 M3	EDF
		Droit Total	671000	m3

Toutes ces ressources alimentent la retenue collinaire de l'Arnouillaz d'une capacité de 36000 m3 d'eau, qui se remplit gravitèment par les captages de : Grande Combe, Riondet Haut et par pompage pour les captages Teppes, Prise d'eau EDF Morel et Prise d'eau EDF Eau Rousse.

Les pris d'eau de EDF Morel et EDF Eau rousse permettent aussi d'alimenter directement les enneigeurs sur les pistes.

Notre production de neige de culture s'étale de novembre à fin janvier, qui à l'heure actuelle varie entre 200000 m3 et 230000 m3 d'eau, en fonction de l'enneigement naturel.

Pour ce qui est des 2.83 Ha supplémentaires, au vu des emplacements et des observations que nous avons pu faire, nous estimons une augmentation variante, entre 20000 et 25000 m3 d'eau, représentant une quarantaine d'heures de production en plus.

Nos prélèvements s'élèveront donc pour l'ensemble de notre production à 255000m3, besoins largement inférieurs aux 671000 m3 autorisés.

Pour ce qui est de l'étude de faisabilité, notre choix s'oriente sur le site N°11 en vue d'un agrandissement de notre lac actuel.

2/ Milieux naturels et biodiversité

- Méthodologie des inventaires réalisés : les inventaires ont été réalisés par deux écologues d'Épode, un spécialiste flore et un spécialiste faune. Étant donné l'espacement entre les projets, deux passages ont été effectués par secteur, soit un total de 4 journées (2 passages flore et deux faune). Ces journées ne permettent pas un inventaire exhaustif des espèces, c'est pourquoi le travail a été complété d'une recherche bibliographique.
- Identification des zones humides : l'identification des zones humides a été réalisée par le critère de végétation. Ces données sont régulièrement mises à jour grâce à l'observatoire environnemental. Néanmoins, nous préférons utiliser le critère végétation en montagne, car il est très rare que la pédologie fonctionne. En effet, la roche mère est souvent affleurante, rendant les sondages impossibles.
- Replaquage des mottes de terre : en effet, il s'agit d'une erreur de notre part. Les travaux seront réalisés à l'avancement, ce qui permet de conserver la terre, les micro-organismes et les mottes de végétation qui seront stockés sur un géotextile de type bidim. Les couches de terre seront ensuite remises dans la tranchée en respectant les strates initiales afin de limiter les incidences et les mottes végétales déposées en dernier. La revégétalisation est également proposée en cas de non-reprise des mottes de terres replaquées après travaux.

À votre disposition.

Cordialement,

Morard Jean François